

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE Du 25 SEPTEMBRE 2019

Le Vingt cinq septembre deux mil dix-neuf, à dix huit heures trente, se sont réunis les membres du Conseil municipal de la Commune de TREMEVEN, sous la présidence de M. COLAS Roger, Maire.

Date de convocation : 19septembre 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Etaient présents : CADIC Jean-Paul - COLAS Roger - GUEGUEN Christelle
- LE COZ Elise - LE GOFF Bernard - JEHANNO Claude - HERVET Claude -
LOUVEL Christel - PRIMAT Alain – - SIMON Christine

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés :

ROBIN Lénaïc qui donne pouvoir à COLAS Roger
ROLLIN Philippe qui donne pouvoir à Claude JEHANNO
LESCOAT Maryse qui donne pouvoir à LE COZ Elise
LE MARRE Armel
KERJEAN Jean Claude
THAERON Marielle
LONJEAN Mireille

Absents non excusés :

EVEN Olivier
ERDOGAN Guylaine

Invité :

M. Christian DANIEL, Directeur de la Régie des Eaux de Quimperlé
Communauté

Le Maire constate que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR

1. Nomination d'un(e) secrétaire de séance
2. Approbation compte-rendu de la réunion du 11 Juillet 2019
3. Rapport annuel Eau Potable
4. Rapport annuel Assainissement
5. Nouveaux statuts SDEF
6. Convention développement lecture publique 2019/2021
7. Avis sur modification du périmètre du site Natura 2000 « rivière Ellé »
8. Cession de terrain à Kerfoucher
9. Motion pour le maintien de la péréquation et des solidarités intercommunales au service de la transition énergétique territoriale exercées par les syndicats départementaux d'Energie
10. Questions diverses

1. Nomination secrétaire de séance

Le Conseil Municipal a désigné pour secrétaire de séance Mme Christine SIMON et secrétaire auxiliaire Mme Chantal CAUDAN, DGS.

2. Approbation compte-rendu de la réunion Du 12 Juillet 2019

Le Compte-rendu du 12/07/2019 n'appelle pas d'observation particulière et est adopté par l'assemblée.

3.4 Rapports annuels 2018 Eau-Assainissement-Siter

Le Code général des Collectivité territoriales impose, par son article L2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité :

- du service d'eau potable,
- du service d'assainissement collectif

M. Christian DANIEL, Directeur de la Régie des eaux de Quimperlé Communauté présente les rapports 2018.

Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr)

Eau Potable :

Christian Daniel précise qu'il y a des incertitudes sur les mesures prises du fait de la vétusté des installations. Des travaux de modernisation vont être réalisés prochainement sur ces installations.

On peut constater des pertes de 38 066 m³. Le rendement du réseau est de 69% et devrait être amélioré dans les prochaines années par la réalisation de travaux de renouvellement du réseau, programmé par Quimperlé Communauté pour les prochaines années. Il est vrai que la priorité a été donnée à la mise en place du PPC pour la protection de la ressource, mais déjà en 2019, 1km de renouvellement de réseau est programmé à Kerfoucher.

Alain PRIMAT demande si, malgré la prise de compétence par Quimperlé Communauté les rapports seront toujours présentés aux Conseil Municipaux. Le Maire assure que cela sera maintenu, comme cela se fait dans les autres prises de compétences (ex : PLU)

Christel LOUVEL fait remarquer que si les abonnés domestiques font des efforts, les exploitants agricoles et les industriels doivent aussi en faire. En aucun cas elle ne souhaite agresser qui que ce soit, mais elle considère qu'une réflexion globale est à mener par Quimperlé Communauté (exemple :

la culture du maïs demande beaucoup d'eau, pompée dans les nappes phréatiques).

Elle déclare : l'eau est précieuse aujourd'hui . Quimperlé Communauté devra en tenir compte lors de sa réflexion sur le sujet.

Christian DANIEL précise qu'une réflexion est déjà menée et qu'il faut se référer au PCAET

Claude JEHANNO félicite les agents de la Régie pour leur réactivité sur le terrain.

Assainissement :

68% des immeubles sont raccordés.

La longueur du réseau a été ajustée par la réalisation du schéma directeur ainsi que par le recrutement d'une géomaticienne à Quimperlé Communauté.

On peut constater une évolution des volumes rejetés car Janvier et décembre 2018 ont été particulièrement très pluvieux.

Siter :

Christian DANIEL commente également brièvement le RPQS 2018 du SITER.

La station d'épuration est un modèle. Les analyses sont très bonnes. Les rendements épuratoires sont excellents.

Par contre, La capacité de stockage des boues est insuffisante notamment en dehors de la période d'enfouissement des boues.

Ce budget s'équilibre car il est financé par les budgets annexes des Communes membres.

Le qualité de l'eau traitée est excellente.

5. Nouveaux statuts du SDEF

(visé par la Préfecture le 26.09.2019 – affiché en Mairie le 30.09/2019)

Lors de la réunion du Comité en date du 5 juillet 2019, les élus du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère (SDEF) ont voté la modification des statuts.

Les modifications proposées sont exposées dans la note de synthèse jointe.

Conformément à l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) les Collectivités membres du SDEF disposent de trois mois pour se prononcer sur les modifications envisagées.

La majorité qualifiée est requise pour la validation de ces nouveaux statuts.

A défaut de délibération dans ce délai, la décision de la collectivité est réputée favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, :

- Approuve les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère.

6. Convention développement lecture publique 2019-2021

(visé par la Préfecture le 26.09.2019 – affiché en Mairie le 30.09/2019)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention 2019/2021 concernant le développement de la lecture publique liant Quimperlé Communauté et les Communes pour leur médiathèque.

La convention a pour objet de définir, dans le respect de l'indépendance de chacune des parties, les engagements respectifs de la Communauté d'agglomération et de la commune signataire pour sa médiathèque, à compter du 27 juin 2019. Elle fixe les objectifs et modalités de mise en œuvre du Plan de Lecture Publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte** la convention 2019.2021 concernant le développement de la lecture publique.

7. Avis sur modification du périmètre du site Natura 2000 « rivière Ellé »

(visé par la Préfecture le 26.09.2019 – affiché en Mairie le 30.09/2019)

Le Projet de modification du périmètre du site NATURA 2000 « Rivière Ellé » a été engagé en 2015 sur la base d'une méthodologie présentée en comité de pilotage.

Un important travail de concertation a été mené par la structure animatrice pour proposer ce nouveau périmètre répondant, à la fois aux intérêts liés à une meilleure gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site mais également à ceux des acteurs locaux directement concernés.

En application des dispositions des articles L.414-1 et 414-3 du code de l'environnement, le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable sur la modification du périmètre du site Natura 2000 « Rivière Ellé »

[Commentaire :](#)

Christel LOUVEL fait remarquer que la zone de protection sur TREMEVEN a bien augmentée.

8. Cession de terrain à Kerfoucher

(visé par la Préfecture le 26.09.2019 – affiché en Mairie le 30.09/2019)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. CARDUNER Jean-Paul souhaite acquérir une portion de terrain d'environ 100m² située devant sa maison d'habitation au 5 Kerfoucher.

M. CARDUNER précise que cette cour fait partie du domaine communal, mais est entretenue par la famille CARDUNER depuis de très nombreuses années.

M. CARDUNER propose donc une acquisition ou un éventuel échange avec un terrain situé sur le sentier de randonnée qui mène à la rivière Ellé.

Le Conseil est appelé à donner son avis sur cette proposition. Une réflexion sera menée sur le choix d'une cession ou d'un échange de terrain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DONNE** un accord de principe sur cette proposition
- **DECIDE** que les frais de bornage et de notaire seront à la charge du demandeur.

9. Motion pour le maintien de la péréquation et des solidarités intercommunales au service de la transition énergétique territoriale exercées par les syndicats départementaux d'Énergie

(visé par la Préfecture le 26.09.2019 – affiché en Mairie le 30.09/2019)

Motion Pour le maintien de la péréquation et des solidarités intercommunales au service de la transition énergétique territoriale exercées par les syndicats départementaux d'Énergie

Alors que le SDEF-Territoire d'énergie est très fortement engagé dans une transition énergétique solidaire au service des collectivités du TERRITOIRE FINISTÉRIEN qui en sont membres, certaines informations sur les orientations d'une prochaine réforme territoriale engendrent des inquiétudes sur d'importants risques de remise en cause de la concession électrique à la maille départementale et par conséquence du rôle des syndicats d'énergies.

Présent depuis 1948, le SDEF, Syndicat d'énergie et d'équipement du Finistère, est un outil efficace de mutualisation au service de toutes les communes rendant l'accès à l'énergie et à la transition énergétique plus efficaces pour chacune d'entre les nôtres et pour nos concitoyens.

Il est possible d'en donner de multiples exemples :

Autorité organisatrice de la distribution d'électricité et de gaz, le SDEF s'est doté d'une équipe mutualisée d'experts des réseaux d'énergie au service des communes qui lui permet de rééquilibrer les relations avec des concessionnaires (Enedis et GrDF) de très grande taille et de contrôler l'exercice des missions de service public qui leur sont confiées, d'assurer lui-même la maîtrise d'ouvrage de travaux sur le réseau de distribution d'électricité en adéquation avec les besoins des collectivités, d'apporter un soutien financier direct aux projets lancés par les collectivités, en fonction des ressources de chaque territoire, de veiller à la qualité de la desserte

électrique tant en milieu rural qu'en milieu urbain, au développement des réseaux gaziers, en répondant au plus près aux besoins des collectivités membres et de nos concitoyens.

Le SDEF intervient en outre pour la coordination de groupements de commande pour les achats groupés d'électricité et de gaz qui permet aux collectivités adhérentes de réaliser de substantielles économies en ces périodes haussières.

Le SDEF assure également le développement des énergies renouvelables avec la maîtrise d'ouvrage de nombreux générateurs solaires photovoltaïques en partenariat avec les communes.

Le SDEF assure également la modernisation de réseaux d'éclairage public [71 000 points lumineux] en favorisant un équipement qui réduit fortement les consommations électriques (LED), avec un outil de gestion partagé et la mise en place de systèmes de pilotages plus intelligents et plus économes en énergie.

Le SDEF a développé en outre un réseau de bornes de recharge pour les véhicules électriques, a réalisé un schéma directeur de déploiement d'infrastructures de recharges au GNV (gaz naturel pour les véhicules) et hydrogène.

Le SDEF a également mis en place pour ses domaines de compétence un outil de gestion des données territoriales via le SIG départemental accessible en extranet pour toutes les communes du département associé à un outil performant de GMAO (Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur) pour l'éclairage public (MUSE).

Le SDEF développe également un appui dans l'élaboration des PCAET pour le compte des EPCI.

Le SDEF est par ailleurs un moteur de l'innovation territoriale en assurant le portage de projets expérimentant des technologies ou filières nouvelles en ayant pour ambition de développer un réseau départemental d'objets connectés et s'est doté d'outils performants de digitalisation du territoire en faisant l'acquisition d'un système LIDAR dans le cadre de la mise en œuvre du PCRS qui sera mutualisé entre les communes et les EPCI.

En résumé, grâce aux actions menées par le SDEF de par sa taille départementale, notre commune, nos territoires, quelle qu'en soit leur taille, a accès aux différentes compétences liées à une transition énergétique respectueuse des grands équilibres sociaux et territoriaux qu'elle n'aurait guère pu réaliser sans le syndicat départemental.

Il convient par ailleurs de rappeler que le SDEF est un syndicat intercommunal, émanation de nos communes, qui l'ont créé pour les aider au tout début à réaliser la desserte en électricité des zones rurales mais depuis de nombreuses années à mettre en œuvre leurs compétences énergétiques directement liées à la transition énergétique, à la gestion de l'urbanisme, au plus près de chaque parcelle de leur territoire grâce aux travaux d'extension, de création, de renforcements et de sécurisation des réseaux électriques. Structure souple, le SDEF entretient avec les communes des relations directes lui permettant de répondre au plus près aux besoins des élus, de nos concitoyens, grâce à une organisation proche du terrain et de ses agents interlocuteurs directs des communes et des EPCI.

Une éventuelle nouvelle organisation territoriale de l'énergie qui remette en cause ces acquis, en privilégiant l'éclatement des syndicats et en favorisant l'exercice de leurs compétences au niveau du département (tel que souhaité par l'association des conseils départementaux lors du grand débat) ou par chaque intercommunalité, serait fortement préjudiciable aux intérêts de la commune et le conseil municipal désapprouve toutes initiatives susceptibles de remettre en cause la structuration à la maille départementale de la distribution électrique et de toutes les actions liées à la transition énergétique qui doivent être mises en œuvre par les différentes strates d'organisation territoriales.

Alors que nos concitoyens ont massivement exprimé leur rejet des fractures territoriales et leurs craintes face à des coûts énergétiques croissants, il importe au contraire de mobiliser les énergies pour développer les partenariats entre les communes, les EPCI à fiscalité propre, le SDEF en favorisant une coopération intercommunale souple et adaptable incarnée par les syndicats d'énergie, puisque celle-ci a permis de préserver jusqu'à présent une égalité satisfaisante entre les territoires urbains et ruraux, membres des syndicats.

DANS CE CONTEXTE, IL NOUS PARAÎT UTILE D'EXPRIMER NOTRE ATTACHEMENT AUX COMPÉTENCES DÉVOLUES ET AUX SERVICES RENDUS PAR NOTRE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE EN SIGNANT CETTE MOTION.

10. Questions diverses

Alain PRIMAT demande s'il est prévu un aménagement sur l'arrière de la Mairie (visibilité sur le cimetière)

Le Maire répond qu'effectivement un aménagement paysager est prévu.

Alain PRIMAT précise que l'éclairage public est en service à kermec.

Jean-Paul CADIC demande quand seront finalisés les travaux de la médiathèque car il a constaté le mauvais état des caches moineaux.

Le Maire répond que la peinture des caches moineaux n'était pas prévue dans le marché de peinture. Mais les travaux seront réalisés prochainement.

La façade en zinc de la Mairie va également être revue.

Christel LOUVEL souligne qu'il faut également trouver une solution pour empêcher les jeunes d'aller sur le toit de la médiathèque par l'escalier du pignon, bien qu'il soit réglementaire. Pour elle cela est prioritaire.

Priorité à droite :

Le Maire informe que les élus se sont réunis et ont décidé de maintenir la Priorité à droite, en apportant des améliorations (panneaux, marquage au sol, etc ...)

Un ralentissement a été constaté sur la RD 790.

La commission des travaux va s'élargir d'élus et de particuliers spécialisés dans la prévention routière pour travailler sur ce sujet

Emargement des Conseillers Municipaux réunion du 25 septembre 2019

NOM Prénom	Signature	NOM Prénom	Signature
COLAS Roger		LE MARRE Armel	Absent
CADIC Jean Paul		LESCOAT Maryse	Absente
ERDOGAN Guylaine	Absente	LONJEAN Mireille	Absente
EVEN Olivier	Absent	LOUVEL Christel	
GUEGUEN Christel		PRIMAT Alain	
HERVET Claude		ROBIN Lenaïc	Absente
JEHANNO Claude		ROLLIN Philippe	Absent
KERJEAN Jean Claude	Absent	SIMON Christine	
LE COZ Elise		THAERON Marielle	Absente
LE GOFF Bernard			